

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 349

**Artikel:** La presse européenne vers la récession  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023571>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Le 1<sup>er</sup> juin

M. Pierre Arnold, nouveau président de la direction de Migros, a été interviewé par « *Schweizerische Finanzzeitung* » (5). Une question lui a été posée au sujet de « *Die Tat* », le quotidien zurichois édité par Migros. Selon certains bruits, en effet, les jours de cette publication seraient comptés. Le président Arnold a répondu qu'il ne se prononcerait pas au sujet de ces « informations » avant le 1<sup>er</sup> juin.

Un autre hebdomadaire, « *Weltwoche* » (5) a consacré plusieurs pages à la plus grande entreprise de distribution de Suisse, qui est le numéro 10 dans le classement européen. Au sujet de « *Die Tat* », le conseiller aux Etats Albin Heimann, un des membres de la direction qui se retire, ayant atteint l'âge limite de 62 ans, répond que le journal n'est pas rentable et qu'on le sait depuis sa création. M. Heimann affirme néanmoins qu'il n'y a pas de projet de suspendre la publication de ce journal du soir.

Rappelons que « *Die Tat* » a été fondé comme hebdomadaire en 1935, peu après l'élection des premiers conseillers nationaux de l'Alliance des indépendants. Il est devenu quotidien en automne 1939.

Attendons donc le 1<sup>er</sup> juin !

#### Un certain avenir

— La presse professionnelle et spécialisée a un certain avenir, les connaisseurs de la question l'affirment. Est-ce la raison de la transformation du mensuel « *Der Schweizer Treuhänder / L'expert comptable suisse* » ? A l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire, une présentation nouvelle a été adoptée. La revue publie des articles en allemand et en français. Elle couvre les domaines de la revision, de la comptabilité et des conseils d'entreprises.

— Le numéro 5 de « *Weltwoche* » est tout que rose, puisqu'il contient notamment de longs articles sur la crise à Bienne, sur les craintes des hôteliers suisses et sur la jeunesse au chômage. Une petite leueur, en revanche, dans l'article « *Des roses pour René* », qui dresse un portrait du conseiller d'Etat René Meylan, en prenant prétexte de sa qualité de médiateur dans l'affaire Bulova, à Neuchâtel.

#### La parole à l'AN

— A lire dans le numéro du week-end du « *Tages Anzeiger* » des reflets du débat sur les limites de la validité d'une initiative, débat qui opposa notamment aux Chambres le radical Ulrich Luder, plaidant contre la prise en considération de la dernière initiative de l'Action nationale (référendum en matière de traités internationaux), et le représentant des promoteurs du projet (appuyé par 58 502 signatures valables), Heinrich C. Müller (AN). La publication de cette controverse est significative à deux points de vue ; sur le fond tout d'abord, elle permet de situer avec précision les arguments de deux parties ; sur le plan journalistique ensuite, il est rare qu'un journal de l'importance du « *Tages Anzeiger* » ait accordé autant d'espace (une page entière) à un « nationaliste » pour défendre ses opinions.

Dans le magazine hebdomadaire de ce même TA, à noter une remarquable enquête sur la ville de Bologne (un maire communiste depuis 1945 — un électorat de plus en plus gagné au Parti communiste : 38 % des voix en 1946, 51 % en 1975) déjà connue pour ses réalisations de pointe en fait d'urbanisme, mais présentée cette fois-ci à travers une politique du 3<sup>e</sup> âge digne d'être citée en exemple.

#### Le « peuple élu » et nous

— Le supplément « politique et culturel » de la « *National Zeitung* » s'ouvre sur une étude du professeur de Nouveau Testament à l'Université

de Bâle, Markus Barth, intitulée « Israël, les Palestiniens et nous » ; l'auteur tente de jeter les bases d'une attitude chrétienne face au « peuple élu » dans les difficultés de tous ordres nées des revendications palestiniennes.

## La presse européenne vers la récession

Le visage de la presse se modifie plus rapidement qu'on ne le croit : c'est, parmi d'autres, l'une des conclusions qu'impose la lecture hebdomadaire des notes réunies sous le signe des « kiosques alémaniques ». Fusions, concentrations, bien sûr, mais aussi efforts de diversification, émergence de nouveaux groupes de pression à la recherche d'une audience accrue, les facteurs ne manquent pas qui font de la presse helvétique un tout mouvant, difficile à cerner dans son ensemble tant les tendances y sont multiples (du tract épisodique au quotidien régulier). C'est certainement cette absence d'homogénéité qui fait, pour une bonne part, du problème de « l'aide à la presse » une source d'affrontements pratiquement irréductibles.

#### Une synthèse

Les experts du Conseil de l'Europe viennent pourtant de mettre la dernière main à un travail de synthèse sur la concentration de la presse en Europe qui, s'il ne débouche pas sur des conclusions particulièrement originales, n'en a pas moins le mérite de fixer des points de repères utiles. Même si la presse dans notre pays a des caractéristiques propres dues notamment à l'importance des facteurs linguistiques dans la répartition des titres, ainsi qu'aux frontières cantonales.

La concentration de la presse se développe même dans les pays qui accordent un soutien financier aux journaux, et dans lesquels cette aide conditionne l'existence de la presse ; il n'existe pas de remède-miracle pour empêcher cette concentration. Telle est la conclusion globale des experts

du Conseil de l'Europe qui conseillent derechef aux gouvernements des pays membres d'accorder « une certaine forme d'aide publique à la presse »... (plus précisément le Conseil de l'Europe est partisan d'une assistance orientée de manière précise, limitée dans le temps et ne dépassant pas un certain volume, octroyée à des journaux dont la parution est menacée mais qui peuvent surmonter leurs difficultés grâce à une aide appropriée.)

Aller plus avant dans le diagnostic, c'est relever quelques points qui ont particulièrement frappé les experts au cours de leur énorme travail de dépouillement.

— Unités de publication. Ce terme utilisé pour définir un journal qui possède une rédaction complète, autrement dit indépendante et capable de traiter toutes les rubriques, permet de cerner les véritables fluctuations dans le monde de la presse dans la perspective de la liberté d'expression. Le mouvement décelé, pour la période 1955 à 1973, par les spécialistes est somme toute minime à ce chapitre : 3 % de diminution des unités de publication dans les dix-huit pays membres du Conseil de l'Europe.

#### Partage des terrains de chasse

— Concurrence. Là, à l'échelle locale en tout cas, le climat se modifie très rapidement : de nombreuses maisons d'édition ont soigneusement délimité leur zone de diffusion et sont dans une grande mesure à l'abri de la concurrence ; les zones qui ne possèdent plus qu'un seul organe d'information sont de plus en plus nombreuses, avec les répercussions que l'on imagine sur la liberté d'expression. En Europe, toujours pour la période considérée, le nombre des villes et des communes qui possèdent au moins une unité de publication en moyenne a reculé d'un quart, et celui des villes et des communes qui ont au moins deux unités a même diminué de moitié !

— Concentration. Les experts tentent de mettre à ce sujet délicat, les points sur les « i ». La principale cause de la concentration de la presse réside

dans une contradiction : l'intérêt public réclame un éventail d'informations et d'opinions aussi large que possible. Mais la réalisation de cet objectif suppose une âpre concurrence entre les journaux, laquelle à son tour est dans une grande mesure à l'origine de la concentration de la presse. Cette contradiction explique aussi pourquoi on se trouve désemparé aujourd'hui devant ce phénomène de concentration. Selon les experts, la compétition entre les journaux dans les vingt dernières années a été très favorable au lecteur. De plus, le caractère des journaux s'est modifié dans la mesure où la diversification des informations et des opinions exprimées dans les journaux s'est encore accentuée.

#### Publicité toute puissante

La concurrence entre les journaux peut, surtout en raison de la dépendance du tirage à l'égard de la publicité, menacer l'existence des journaux. Le journal qui remporte les faveurs du public attire aussi la majorité des annonces dont le produit permet au journal d'améliorer ses informations et de conquérir de nouveaux lecteurs, de nouvelles annonces et ainsi de suite. La concentration des annonces sur le journal à gros tirage, un phénomène qui s'observe surtout en période de récession économique, dépend moins cependant du nombre absolu d'exemplaires parus que de la position dominante occupée par le journal dans une zone de diffusion déterminée.

Ceci expliquerait aussi les efforts entrepris par les journaux pour délimiter leur zone de diffusion et l'accroissement du nombre de zones qui ne sont deservies que par un seul organe d'information. Leur devise : mieux vaut être un petit journal qui détient un monopole dans une région déterminée plutôt que d'être un journal important qui occupe partout la seconde place !

Là, les experts se risquent à une prédiction : un nombre beaucoup plus élevé (qu'auparavant) de journaux suprarégionaux risquent à moyen terme de disparaître.

— La publicité. Cri d'alarme moins important

pour notre pays (à cause des ententes réalisées entre éditeurs de journaux) : les experts mettent en garde les journaux qui doivent leur prospérité à la publicité contre les pratiques de la sous-enchère. Un diagnostic chiffré intéressant cependant : un journal sans publicité revient, suivant le type de journal, deux à quatre fois plus cher. D'une manière générale, il semble que le produit des annonces ait augmenté davantage que celui des ventes et des abonnements entre 1955 et 1965. Par la suite, mis à part quelques exceptions, c'est le mouvement inverse qui s'est produit.

— Récession. A ce chapitre, les calculs des experts peuvent surprendre : la concentration de la presse n'augmenterait pas en effet dans les phases de récession économique, mais en période de haute conjoncture ; les puissantes maisons d'édition sont visiblement en mesure de faire des offres alléchantes aux petits journaux qui fleurissent durant les bonnes périodes. C'est aussi la raison pour laquelle, semble-t-il, les experts sont hostiles à une aide financière répartie de manière égale entre tous les journaux.

#### Le point sensible

Reste le constat qui est à la clef de toute réflexion sérieuse sur l'avenir de la presse, mais qui n'est que rarement abordé. Passant sur la proposition d'aide financière, conçue comme le substitut à une interdiction pure et simple des fusions, les experts en viennent à l'organisation des pouvoirs à l'intérieur des journaux pour souligner qu'à leur avis, c'est là que le plus de progrès reste à faire : il convient, lorsqu'on a affaire à des monopoles ou des quasi-monopoles, de se demander si les formes de propriété ainsi que les relations entre la direction, le rédacteur en chef et les journalistes ne nécessitent pas certaines modifications ; d'où la proposition de définir un statut modèle pour la rédaction des journaux de manière à lui garantir le droit à l'information et à la liberté d'opinion « en tenant compte tout particulièrement des tentatives faites par les propriétaires ou les organisations syndicales en vue de contrôler les rédactions ».